



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
pour la Gestion
des Transformations Sociales

Distribution: Limitée
SHS-09/CONF.203/8a
Original: anglais

**9^e SESSION DU
CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL**
Paris, 28-30 septembre 2009

Principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST

Décision proposée

Le Conseil intergouvernemental du Programme MOST souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil intergouvernemental du Programme MOST,

Ayant examiné le document intitulé Principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST (203/8a),

Rappelant la résolution 27 C/5.2, par laquelle ont été approuvées les propositions contenues dans le document 140 EX/11 au sujet des structures et du mode opératoire du Programme de Gestion des transformations sociales, y compris à l'échelon national,

Rappelant que par la Recommandation 7 adoptée à sa première session (7-10 mars 1994) et la Recommandation 2 de sa deuxième session (3-7 juillet 1995), le Conseil intergouvernemental de MOST a invité les États membres de l'UNESCO à mettre en place des Comités de liaison nationaux de MOST,

Tenant compte des résultats et des recommandations présentés dans le Rapport d'évaluation des Comités de liaison nationaux (CLN) d'octobre 2005 (document 203/8b),

Donnant suite aux travaux consacrés par le Bureau du Conseil intergouvernemental, à sa réunion d'octobre 2008, à l'élaboration du projet des principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST,

Accueille avec satisfaction le Projet des principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST ;

Prie le Directeur général de finaliser les Principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST et de les mettre à la disposition des États membres, compte tenu des informations reçues en retour (Annexes au document 203/8a) ainsi que des vues exprimées au cours du débat relatif aux Comités nationaux de MOST.

Résumé

Principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST

Rôle et activités des Comités nationaux de MOST

- Le rôle du Comité national de MOST est de servir de plateforme aux activités constituant la contribution nationale au Programme international de sciences sociales de l'UNESCO « Gestion des transformations sociales ».
- Dans cette perspective, le but principal du Comité national de MOST est de faciliter le renforcement des dialogues sur la recherche et les politiques entre les décideurs, les chercheurs en sciences sociales et les représentants de la société civile à l'échelon national.
- À cette fin, le Comité national de MOST peut articuler ses activités autour de trois grands axes : a) contribuer à la définition du programme de la recherche et faciliter la constitution de réseaux de recherche dans le domaine des sciences sociales ; b) promouvoir le dialogue entre responsables politiques, spécialistes des sciences sociales et représentants de la société civile ; c) faciliter le débat sur les grandes options politiques, sur la base des recherches relatives aux priorités nationales touchant aux transformations sociales. Ces activités pourraient déboucher sur l'élaboration de notes d'orientation contenant des évaluations des options envisageables, des analyses des bonnes pratiques et des recommandations conçues à la lumière du dialogue entre chercheurs et responsables politiques.
- Le Comité national de MOST assure la liaison et coopère avec divers réseaux nationaux, régionaux et internationaux, ainsi qu'avec les autres Comités de MOST et le Secrétariat de MOST.

Composition des Comités nationaux de MOST

Afin d'être en mesure de faciliter le renforcement des dialogues entre chercheurs et responsables politiques à l'échelon national, le Comité national de MOST devrait :

- Être composé d'experts ayant la capacité de promouvoir et de renforcer le dialogue entre chercheurs et responsables politiques à l'échelon national ;
- Représenter les organismes gouvernementaux concernés, les institutions savantes du monde des sciences sociales et la société civile ;
- Compter des membres dotés d'un prestige et d'une position suffisants pour pouvoir, par leurs contacts, promouvoir la constitution de réseaux de chercheurs, assurer des liens constructifs avec les responsables politiques et jouir de l'audience requise auprès de larges fractions de la société civile.

Partenaires clés des Comités nationaux de MOST

Pour atteindre son objectif, le Comité national de MOST s'assure le concours d'un certain nombre de partenaires clés :

- Les administrations nationales et locales, les milieux spécialisés des sciences sociales, la société civile et le secteur privé ;
- La Commission nationale pour l'UNESCO, les chaires UNESCO, les bureaux hors siège de l'UNESCO, les organisations du système des Nations Unies, les organisations internationales, et les organisations professionnelles internationales.

Mise en place des Comités nationaux de MOST

En ce qui concerne la mise en place des Comités nationaux de MOST, il est proposé de suivre les *principes directeurs* suivants :

- Le Comité national de MOST est créé par la Commission nationale pour l'UNESCO.

- Les Comités peuvent être rattachés à des institutions et avoir des dénominations diverses, en fonction des conditions régnant dans chaque État.
- Des Comités locaux et régionaux de MOST pourraient être créés s'il y a lieu.
- Chaque Comité national de MOST opère selon un mandat clairement défini et transparent, élaboré à l'échelle nationale dans le cadre d'une étroite coopération entre la Commission nationale pour l'UNESCO et les parties prenantes concernées.
- Chaque Comité national de MOST définit les modalités de recrutement de ses membres ainsi que les critères d'adhésion au Comité.
- Même s'il faut un minimum de règles générales, il convient d'éviter tout système administratif et réglementaire complexe.
- Les Comités nationaux de MOST informent chaque année le Secrétariat de MOST de leurs activités.
- L'utilisation du nom, de l'acronyme et de l'emblème du MOST doit être conforme aux règles existantes de l'UNESCO et relève de la responsabilité de la Commission nationale pour l'UNESCO.
- Le Comité national de MOST devrait disposer de fonds pour assurer son fonctionnement et pourrait contribuer à collecter des ressources pour le financement de ses activités.
- À l'échelon national, le Comité de MOST doit être reconnu par la Commission nationale pour l'UNESCO. À l'échelle internationale, le Conseil intergouvernemental de MOST reconnaît officiellement à la structure nationale la qualité de Comité national de MOST.
- Chaque Comité national établit une liaison avec le Secrétariat de MOST, et exerce ses propres responsabilités dans la coopération avec le Conseil intergouvernemental, le Comité consultatif scientifique et, lorsqu'il y a lieu, les structures régionales de MOST.

Projet de principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST

Table des matières

Décision proposée	1	
Résumé	2	
Table des matières	4	
Rappel	5	
Principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST.	6	
1. Aspects fondamentaux	6	
2. Le Comité national de MOST : considérations générales	6	
3. Objectif et activités	7	
3.1 Impact des sciences sociales	7	
3.2 Dialogue	8	
3.3 Notes d'orientation	8	
3.4 Activités de liaison et de coopération	9	
4. Composition du Comité national de MOST	9	
5. Acteurs et partenaires clés du Comité national de MOST	9	
Mettre en place le Comité national de MOST	11	
1. Création d'un Comité national de MOST	11	
2. Ancrage du Comité national de MOST	11	
3. Comités locaux et régionaux	12	
4. Mandat	12	
5. Critères et procédures d'admission.	12	
6. Méthodes générales de fonctionnement	12	
7. Comptes rendus d'activités et évaluation.	13	
8. Utilisation du nom, de l'acronyme et de l'emblème de MOST	13	
9. Financement	13	
10. Procédures de reconnaissance.	13	
11. Liaisons et coopération avec MOST.	14	
Annexe I	Réactions au Projet de principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST	15
Annexe II	Tableau récapitulatif des principales réactions au Projet de principes directeurs	18

Rappel

Lancé en 1994, le programme scientifique intergouvernemental de « **Gestion des transformations sociales** » (**MOST**) est devenu progressivement l'un des principaux axes de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales. MOST est un programme interdisciplinaire qui favorise l'articulation entre recherche et politiques à tous les niveaux : national, régional et international. Au fil des ans, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne :

- l'instauration de liens entre la recherche, les politiques et les pratiques ;
- la production, à l'intention des responsables politiques, de connaissances fiables et pertinentes sur des questions sociales d'importance critique ;
- le renforcement des capacités de recherche, en particulier dans les pays en développement ;
- l'action en faveur de la mise en place de réseaux de recherche régionaux et internationaux.

La phase II du Programme MOST (2004-2013) a été marquée par l'intensification des efforts visant à renforcer le dialogue entre recherche et politiques en vue d'améliorer la formulation de celles-ci. Cette approche a été confortée par le **Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales** (Argentine et Uruguay, février 2006) ainsi que par la série des **Forums régionaux des ministres du développement social** organisés ces quatre dernières années dans deux régions et cinq sous-régions. Les événements mondiaux actuels, et notamment la crise financière et la récession économique qui s'est ensuivie, confirment le bien-fondé des principes à la base de MOST et illustrent la nécessité de renforcer le dialogue entre recherche et politiques.

Établir à l'échelon national des structures adaptées et efficaces à l'appui de MOST est essentiel si l'on veut que les sciences sociales prennent une plus grande part à la solution concrète de questions sociales prioritaires. Les documents statutaires de MOST invitent notamment les États membres participant au Programme à faciliter la mise en place de Comités de liaison nationaux comparables à ceux déjà créés pour d'autres programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO. Une évaluation externe approfondie des Comités de liaison nationaux du Programme MOST a été menée en 2005-2006 ; elle a fait ressortir la nécessité de repenser les structures nationales de MOST.

S'appuyant sur les recommandations issues de cette évaluation et sur l'évolution ultérieure du Programme MOST, le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO (SHS) et le Bureau du Comité intergouvernemental (CIG) de MOST ont engagé une réflexion sur une éventuelle réorientation des structures d'appui de MOST au niveau national. Des idées ont été échangées avec les participants à différentes réunions relatives au Programme ainsi qu'avec les membres du Comité consultatif scientifique (CCS) de MOST. À la réunion tenue les 2 et 3 octobre 2008, le Bureau du CIG a demandé au Secrétariat d'élaborer des principes directeurs pour la mise en place de Comités nationaux de MOST (CNM). Ces principes directeurs seront soumis à l'approbation du CIG à sa prochaine session, en juillet 2009.

SHS élabore actuellement les principes directeurs. Le présent document est un avant-projet, qui énonce les aspects fondamentaux et propose des idées et suggestions concernant l'objectif, les rôles, les fonctions et les activités du Comité de MOST. Il présente également quelques modes opératoires possibles et esquisse les mesures pratiques à prendre pour la mise en place d'un Comité. Ce projet de principes directeurs n'entend pas constituer un ensemble de règles établies sur la manière de concevoir et de créer un CNM. Chaque État membre devra mettre au point et adopter sa propre démarche, en s'appuyant sur les structures nationales de MOST déjà existantes et en les adaptant.

PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LES COMITÉS NATIONAUX DE MOST

1. Aspects fondamentaux

Pour constituer les Comités nationaux de MOST, il convient de partir de l'objectif de la **phase II de MOST** : « Promouvoir le développement et l'utilisation des connaissances de sciences sociales en vue de mieux comprendre et gérer les transformations sociales, en accord avec les valeurs universelles de justice, de liberté, de dignité humaine et du développement durable. » Dans le Programme et budget de l'UNESCO pour l'exercice biennal 2008-2009 (34/C5), les activités du Programme MOST sont incorporées à la priorité sectorielle 2 du grand programme III : « Renforcer les systèmes de recherche nationaux et régionaux de façon à promouvoir la recherche orientée vers l'action sur les problèmes éthiques et sociaux. »

Ce qui est actuellement au cœur de MOST, c'est l'importance de **la relation entre la recherche de sciences sociales et les politiques**, conçue comme un processus qui encourage la production de connaissances en vue de l'élaboration de politiques et qui débouche sur l'adoption de politiques selon une *démarche participative* associant toutes les parties prenantes aux transformations sociales. Cette séquence « *recherche – politique – action* » exige que les politiques reposent sur des données fiables et des recherches pertinentes et appelle *un resserrement des liens entre décideurs, chercheurs et autres acteurs sociaux*.

Les connaissances sont plus facilement utilisées pour l'action lorsque toutes les parties prenantes sont associées à leur production. Même s'il est unanimement reconnu comme indispensable, le dialogue entre chercheurs en sciences sociales et responsables politiques n'est pourtant pas toujours facile à instaurer parce que les uns et les autres opèrent dans des cultures différentes et ont des programmes et des buts différents. Ainsi, les décideurs peuvent considérer que les apports des spécialistes en sciences sociales sont trop théoriques et éloignés de la réalité, ou qu'ils comportent des partis pris idéologiques, surtout si ces apports ne vont pas dans le sens de leurs propres positions. De leur côté, les spécialistes en sciences sociales peuvent chercher à imposer leurs propres programmes de recherche, revendiquant leur autonomie, leur indépendance et leur liberté intellectuelle.

La participation de la société civile peut susciter des réserves analogues de la part d'autres parties prenantes. En ce qui concerne les transformations sociales, la sensibilisation et la participation de l'opinion peuvent être aussi importantes que l'élaboration des politiques. D'où l'importance de la participation active de la *société civile* à la conception et à la mise en œuvre des politiques sociales. C'est avec la société civile qu'il est possible d'obtenir une meilleure appréciation des problèmes sociaux et de rechercher un consensus sur les politiques à définir, adopter et appliquer. L'expérience acquise dans le cadre du Programme MOST révèle qu'il y a trois grands défis à relever au niveau national pour renforcer l'articulation entre les sciences sociales et l'élaboration des politiques:

- les *occasions de dialogue* entre chercheurs et décideurs au niveau national sont peu nombreuses ;
- l'*impact* des sciences sociales sur l'élaboration des politiques reste trop faible ;
- la pertinence et l'*autonomie* de la recherche au regard de l'élaboration des politiques requièrent plus d'attention.

2. Le Comité national de MOST- Considérations générales

Le Comité national de MOST a pour but de relever ces défis au niveau national en favorisant la réalisation des objectifs du Programme MOST, et en particulier en facilitant le dialogue entre les responsables politiques, les chercheurs en sciences sociales et la société civile. À ce titre, le Comité fait fonction de centre national de réflexion sur les transformations sociales et sur l'utilisation de la recherche de sciences sociales pour l'élaboration des politiques. Il s'inspire de ce principe-clé que les connaissances ont de meilleures chances de servir à l'élaboration de

politiques efficaces et responsables si elles sont *coproduites* par les gouvernements, les universitaires et la société civile.

En tant que centre de réflexion, le Comité de MOST s'emploie à répondre à des questions telles que les suivantes :

- Quels sont les domaines dans lesquels la gestion des transformations sociales à l'échelon national requiert une plus grande attention de la part des chercheurs, des décideurs politiques et de la société civile ?
- Comment organiser la recherche et promouvoir la création de réseaux de recherche sur ces questions ?
- Comment développer, entre spécialistes des sciences sociales et responsables politiques, une culture du dialogue bénéfique pour les uns et les autres ?
- Comment mettre à la disposition des décideurs des connaissances pertinentes, de qualité et fondées sur des données factuelles?
- Quelles seraient les manières innovantes de réunir des spécialistes de différents horizons ?
- Comment associer la société civile au dialogue en amont de l'élaboration des politiques ?
- Comment relier l'engagement citoyen à l'élaboration des politiques nationales et locales ?
- Quelle serait la meilleure manière d'élaborer des notes d'orientation pertinentes et de qualité sur quelques problèmes d'actualité ?
- Quelles démarches adopter pour sensibiliser l'opinion à ces problèmes?

Plutôt que de débattre de ces questions entre eux, les membres des Comités utiliseront leur expérience, leur savoir et leur capacité de constituer des réseaux pour réunir des acteurs concernés venus d'horizons différents. Le Comité national de MOST est un organe qui n'est ni consultatif ni décisionnel. Il n'élabore pas à proprement parler l'action des pouvoirs publics. Il fonctionne principalement comme un centre de réflexion facilitant le dialogue entre les responsables politiques, les chercheurs et la société civile au niveau national. De plus, le Comité établit des notes d'orientation sur la base des débats entre chercheurs et décideurs. Il participe en outre activement à des réseaux régionaux et internationaux ainsi qu'à des entreprises conjointes.

3. Objectif et activités

L'objectif du Comité national de MOST est de renforcer le dialogue entre les responsables politiques, les chercheurs en sciences sociales et la société civile.

En proposant des mécanismes et en créant des espaces de dialogue adéquats au niveau national, le Comité vise à faciliter des processus innovants d'élaboration des politiques, auxquels participent des acteurs aux attentes, aux idées et aux programmes différents. Le Comité national de MOST développe son activité selon trois axes principaux, consistant à :

- (a) accroître l'**impact** des sciences sociales par l'établissement de programmes de recherche et la création de réseaux ;
- (b) encourager le **dialogue** entre les décideurs, les spécialistes des sciences sociales et la société civile ;
- (c) faciliter le **débat** concernant les choix possibles face aux priorités nationales.

Ces activités donneront lieu à des notes d'orientation contenant des évaluations des options envisageables, des exposés des bonnes pratiques et des recommandations.

3.1 Impact des sciences sociales

Afin d'accroître l'impact des sciences sociales au niveau national, le Comité national de MOST se propose de contribuer à définir le programme national de recherche et d'action, et encourage la création de réseaux de recherche. A cette fin, le Comité :

- identifie, étudie et sélectionne certains aspects prioritaires des transformations sociales nationales qui appellent plus d'attention. Il crée une meilleure appréciation des thèmes de recherche qui méritent d'être davantage pris en considération par les responsables politiques.

Il identifie les grandes questions qui demandent de nouvelles recherches de sciences sociales, et qui peuvent, par exemple, être d'apparition récente ou propres à devenir une préoccupation à l'avenir. Le Comité pourrait aussi lier la recherche nationale à des questions régionales en vue d'une réflexion régionale ;

- soutient la création de réseaux de recherche ad hoc pour promouvoir l'acquisition et l'utilisation de nouvelles connaissances relatives aux transformations sociales. Il rassemble des spécialistes de disciplines et de centres de recherche différents en vue de l'étude de questions d'intérêt national. Il facilite l'examen des recherches existantes au regard des décisions à prendre et encourage la préparation de recherches sur les priorités nationales qui ont été définies.

Par ces contributions à la définition des programmes de recherche et d'action et par son soutien à la création de réseaux de recherche, le Comité national améliorera la visibilité de MOST au niveau national et renforcera les capacités nationales de recherche en sciences sociales dans les pays en voie de développement, ce qui est un des grands axes d'action de MOST.

3.2 Dialogue

Même si la recherche produit des connaissances utiles pour l'action, rien ne garantit que les décideurs l'utiliseront, ni qu'ils le feront de manière efficace. C'est pourquoi le deuxième axe d'action consiste à promouvoir un dialogue permanent entre décideurs, chercheurs et société civile.

Le Comité MOST constitue une **plate-forme de dialogue** entre les tenants de conceptions diverses des transformations sociales, appartenant à des sphères différentes de la société. Le développement de lieux d'échange adéquats permet de renforcer la confiance entre chercheurs et responsables politiques.

Ce dialogue pourrait être facilité de différentes manières, en fonction de la situation particulière de chaque État membre et selon le sujet abordé, y compris par :

- **des forums** réunissant chercheurs, responsables politiques et toute une gamme d'acteurs sociaux afin d'assurer une large circulation des connaissances existantes. La clé du succès de telles rencontres consiste à éviter toute définition a priori de ce qu'est l'« expertise » utile à la conception des politiques. Les forums devraient être organisés à un stade du processus où les options sont encore réellement ouvertes ;
- **des conférences** sur un certain nombre de sujets et de thèmes, des débats publics, des séminaires rassemblant des membres des professions concernées, des échanges informels entre fonctionnaires d'un ministère technique et spécialistes des sciences sociales sur une question politique d'actualité ;
- **des événements** organisés avec la participation d'organisations intergouvernementales ou internationales - Journées des sciences sociales, par exemple ;
- **des publications** et d'autres formes de communication, y compris sur l'internet.

3.3 Notes d'orientation

L'utilité du savoir existant ou des connaissances nouvelles pour l'élaboration des politiques peut ensuite être définie et validée par des débats sur les résultats de la recherche et les choix politiques possibles au regard des priorités nationales. Le Comité national de MOST tend à créer un contexte favorable et des procédures institutionnalisées adaptées à ces échanges de vues.

Ce processus répond à la nécessité de débattre de questions complexes avec différentes parties prenantes. L'élaboration des politiques requiert l'apport de travaux de recherche indépendants, ainsi qu'une évaluation des réactions probables aux initiatives envisagées. La participation active des institutions savantes ainsi que des personnes directement touchées par les politiques à mener (représentées par les structures organisées de la société civile) est importante. Dans le même

temps, il est essentiel cependant d'établir un équilibre entre les capacités et les responsabilités de tous ceux qui interviennent dans cette mise en relation de la recherche et des politiques.

À partir des résultats de la recherche et des débats entre chercheurs et décideurs, le Comité national de MOST élabore une note d'orientation sur la priorité nationale considérée. Cette note rend compte tant des résultats de la recherche que des apports des différentes parties prenantes. Conçues selon le modèle établi par MOST, les notes d'orientation nationales alimentent l'outil de MOST, ce qui permet de mettre en commun l'expérience acquise et de partager les idées concernant les résultats de la recherche et les grandes options envisageables.

De plus, le Comité national de MOST élabore des stratégies de **diffusion** des notes d'orientation aux niveaux national et régional. Le but est de les publier et d'en faire le sujet de débats dans les médias afin de toucher le public le plus large possible.

3.4 Activités de liaison et de coopération

Afin d'organiser avec succès les trois grandes catégories d'activités évoquées plus haut, les Comités nationaux de MOST devront entretenir des relations étroites avec le Secrétariat de MOST. Ils sont en outre les partenaires « tout naturels » de réseaux régionaux et internationaux, et des autres Comités nationaux de MOST. Enfin, les Comités pourraient participer à la recherche de financements pour certaines activités.

4. Composition du Comité national de MOST

La qualité de ses membres est la clé du succès du Comité national de MOST. Pour être efficace, il doit être composé de personnes en mesure de promouvoir et de renforcer le dialogue sur les sciences sociales et les choix politiques au niveau national. Pris dans son ensemble, le Comité devrait avoir un poids politique et intellectuel ainsi qu'une influence sur l'opinion, suffisants pour pouvoir faire bouger les choses. Il devrait comprendre des décideurs et des personnalités reconnues par le monde universitaire.

Le CNM devrait idéalement s'assurer la participation de représentants des milieux de la recherche, des pouvoirs publics et de la société civile. Que toutes les parties prenantes doivent être, et soient effectivement, représentées au CNM ou non dépend des conditions nationales. Il peut ne pas être essentiel que tous les secteurs soient représentés. Ce qui compte surtout, c'est que les membres du CNM soient capables de communiquer et d'établir de bonnes relations de travail avec toutes les parties prenantes. Le CNM devra donc comprendre des hauts fonctionnaires conscients de l'intérêt de fonder les politiques sur des informations factuelles ; des responsables politiques dotés d'une solide formation et de connaissances spécialisées ou d'une expérience en matière de sciences sociales ; des spécialistes des sciences sociales ayant d'importants réseaux de contacts dans le domaine de l'élaboration des politiques ; des représentants de la société civile avertis des questions relatives aux transformations sociales.

Un membre du CNM au moins devrait jouir d'un prestige et avoir une position et des capacités qui lui permettent : de promouvoir le développement de réseaux de recherche ; d'établir des liens et un dialogue constructifs avec les responsables politiques ; de toucher d'importants segments de la société civile. Par dessus tout, il/elle devrait être disposé(e) à assumer un rôle central en tant que, par exemple, président(e), secrétaire, chargé(e) de liaison ou point de convergence.

5. Acteurs et partenaires clés du CNM

Pour atteindre ses objectifs, le CNM s'assure le concours de toute une gamme d'acteurs et de partenaires clés. Au niveau national, ce peuvent être :

- *les administrations nationales et locales* : bureaux du Président et du Premier ministre ; ministères responsables du développement social ; parlements et commissions parlementaires compétentes ; responsables politiques à différents niveaux de la chaîne

décisionnaire (hauts fonctionnaires, en particulier) ; organismes gouvernementaux chargés de suivre la mise en œuvre des programmes sociaux en général et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en particulier ; administrations locales ;

- *la communauté des spécialistes des sciences sociales* : instituts de sciences sociales ; universités ; revues de sciences sociales ; associations de jeunes spécialistes des sciences sociales ; chercheurs indépendants ;
- *la société civile et le secteur privé* : organisations nationales ; ONG ; notabilités locales ; syndicats ; entreprises ; grands patrons ; médias ; journalistes influents ; faiseurs d'opinion.

En tant qu'organisme conçu à l'appui d'un programme de l'UNESCO, le CNM devrait coopérer étroitement avec :

- la Commission nationale pour l'UNESCO et sa sous-commission des sciences sociales ;
- les chaires UNESCO concernées du pays ;
- les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

Aux niveaux régional et international, il est particulièrement important que le CNM coopère avec :

- les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.
- des organisations professionnelles telles que le Conseil international des sciences sociales et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), etc.

En leur qualité de « laboratoires d'idées », les CNM devraient aussi associer étroitement à leurs activités des centres de réflexion sur les sciences sociales et l'élaboration des politiques (inter)nationalement reconnus.

Mettre en place le Comité national de MOST

1. Création d'un Comité national de MOST

Le Comité national de MOST est créé par la Commission nationale pour l'UNESCO de l'État membre considéré. La Commission consulte à ce sujet l'État membre, le CIG de MOST et le Secrétariat de MOST.

2. Ancrage du Comité national de MOST

Le Comité national de MOST agit sous la responsabilité de la Commission nationale pour l'UNESCO. Son ancrage institutionnel peut toutefois varier, ce qui permet de l'asseoir sur des bases conformes aux besoins et à la situation particulière de l'État membre. L'expérience acquise à propos des Comités de liaison nationaux de MOST pourra être utile à cet égard. Parmi les structures d'ancrage possibles des CNM figurent :

- la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- la sous-commission des sciences sociales de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- un ministère (éducation, recherche, coopération internationale, par exemple) ;
- le Parlement (commissions et comités parlementaires) ;
- un centre ou institut de recherche ;
- le Conseil national de la recherche ;
- l'Académie des sciences ;
- un département universitaire ;
- le Conseil ou l'Association de la jeunesse.

Dans certains États membres, il peut être envisageable de créer un « véritable » Comité national de MOST, c'est-à-dire un Comité à part entière. Dans d'autres, la participation, depuis quelques années, des ministères du développement social (ou de leur équivalent) aux activités de MOST, à la faveur notamment des Forums régionaux des ministères du développement social, pourrait permettre de trouver des structures appropriées.

Le modèle spécifiquement retenu est déterminant pour le fonctionnement et l'efficacité du Comité. Dans certains États, une structure relativement informelle sera peut-être le meilleur moyen d'assurer l'efficacité de MOST à l'échelon national. Dans d'autres au contraire, il sera peut-être nécessaire de donner un caractère véritablement formel au Comité.

Il se peut que le point d'ancrage détermine les dispositions légales régissant le financement du Comité et, d'un point de vue pratique, les possibilités d'obtenir des crédits gouvernementaux ou des financements externes.

Lors du choix du modèle, il importe de prêter toute l'attention voulue à des questions telles que celles-ci :

- Quelles sont les formalités à accomplir pour créer le Comité ?
- À quelle institution le Comité est-il rattaché, et quelles en sont les conséquences ?
- Quels avantages et quels défis le fait que le Comité soit rattaché à un organisme public comporte-t-il ?
- Quel est le « statut » du CNM et de ses membres ? Le Comité ou ses membres sont-ils responsables devant une autre entité ?
- Quel est le degré d'indépendance du Comité (jusqu'à quel point le Comité s'assigne-t-il ou détermine-t-il lui-même son travail) ?
- Le statut du Comité crée-t-il des responsabilités pour ses membres ?

Lorsqu'il existe des structures nationales de MOST, les Comités nationaux pourraient prendre appui sur ces structures. L'expérience acquise à l'occasion du fonctionnement des Comités de liaison nationaux de MOST est peut-être riche d'enseignements sur les points forts et les

faiblesses, dans la pratique, de différentes formules. En tout état de cause, la composition, le statut et les activités devront peut-être être modifiés afin de répondre aux objectifs du moment.

3. Comités locaux et régionaux

Dans les États au territoire étendu qui ont un gouvernement fédéral, il sera peut-être plus efficace d'établir des Comités de MOST au niveau sous-national, c'est-à-dire local. Les **Comités locaux de MOST** pourraient réunir les administrations locales, les entreprises locales, les universités et les représentants de la société civile locale. En revanche, dans les petits États insulaires en développement (PEID), la viabilité de Comités nationaux de MOST peut être incertaine en raison du caractère limité des capacités de recherche ainsi que des ressources humaines et budgétaires, auquel peuvent s'ajouter des contraintes en matière de communications. Dans ces cas particuliers, la solution la plus efficace peut être de créer des **Comités régionaux de MOST**, ou de faire appel à des structures sous-régionales existantes.

4. Mandat

Le Comité national de MOST opère selon un mandat clairement défini, élaboré à l'échelon national par la Commission nationale pour l'UNESCO en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées. Ce mandat doit être transparent, tant pour les membres du Comité que pour les partenaires extérieurs.

Le mandat doit se fonder sur l'objectif et les activités décrits dans les présents principes directeurs et prendre en considération les conditions spécifiques du Comité ainsi que la situation de l'État membre.

5. Critères et procédures d'admission

Il convient d'adopter des procédures pour le recrutement des membres, et des critères d'admission :

- Qui décide de la composition ?
- Quel est le degré de représentation des différents groupes concernés, à savoir chercheurs, responsables politiques et société civile ?
- Quelle est l'expertise requise des différents membres, et du Comité dans son ensemble ?
- Quelles sont les règles régissant la durée de la nomination d'un membre du Comité (durée déterminée ou non ; destitution des membres, etc.).

Le nombre des membres du Comité dépend à la fois des besoins du pays, des activités de MOST en cours dans l'État membre, des besoins particuliers de telle ou telle région, et des préférences des membres du Comité. Le Comité ne doit pas avoir un effectif trop important car il a davantage vocation à servir de facilitateur et à rapprocher des personnes dans le cadre de ses activités qu'à les admettre en son sein. Dans le même temps, cet effectif doit être suffisant pour que le Comité comprenne des personnalités venues d'horizons différents qui lui apporteront les idées, les points de vue et le soutien de réseaux divers de chercheurs, de décideurs et de la société civile.

6. Méthodes générales de fonctionnement

Les règles de fonctionnement complexes, la lourdeur administrative et les procédures compliquées sont à éviter. Le modèle choisi et le point d'ancrage du Comité influent grandement sur ses méthodes générales de fonctionnement et sur ses politiques. Mais quel que soit le modèle retenu, le fonctionnement du Comité exige toujours un ensemble minimal de procédures et de principes généraux. Il s'agira notamment de répondre aux questions suivantes :

- Comment le programme du Comité sera-t-il fixé ?
- Comment le Comité délibèrera-t-il et prendra-t-il ses décisions ?
- De quelle manière les données seront-elles conservées et comment le Comité rendra-t-il compte de son activité ?

- Quelle est la politique en matière de contacts du Comité avec les médias?
- Quelles règles le Comité devrait-il établir concernant : les normes minimales et le contrôle scientifiques; la responsabilité de la publication ; l'autorisation de communiquer les informations à l'outil de MOST en ligne ; le partage de l'information (par exemple la mise de travaux de recherche en cours à la disposition d'arbitres scientifiques ou d'organisations internationales) ?

7. Comptes-rendus d'activités et évaluation

Le Comité informe chaque année le Secrétariat de MOST de ses activités. Le Secrétariat incorpore ces informations aux documents présentés au CIG de MOST et aux réunions du Bureau du CIG.

Le fonctionnement du Comité sera évalué périodiquement au niveau national par la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou par l'institution ou l'organisme auquel le Comité est rattaché. Les informations à ce sujet seront transmises au Secrétariat de MOST.

8. Utilisation du nom, de l'acronyme et de l'emblème d'UNESCO-MOST

L'utilisation du nom, de l'acronyme et de l'emblème de MOST obéit aux règles existantes et relève de la responsabilité de la Commission nationale pour l'UNESCO. Avant la création d'un Comité, la situation spécifique dans un État membre devrait être examinée en étroite consultation avec la Commission nationale pour l'UNESCO et avec le Secrétariat de MOST. Le mandat devrait contenir des précisions concernant, par exemple, l'utilisation des emblèmes de MOST et/ou de l'UNESCO pour les publications, les conférences et les autres activités.

9. Financement

Le Comité national de MOST aura besoin d'un budget pour couvrir ses frais de fonctionnement - ceux occasionnés par l'organisation de réunions ou par les services d'un petit secrétariat, par exemple. Les CNM auront peut-être aussi parfois à faciliter le financement externe d'activités tendant à accroître l'impact des sciences sociales, à promouvoir le dialogue, à organiser des débats sur les notes d'orientation et à diffuser ces dernières.

Parmi les sources de financement pourraient figurer :

- des dons (y compris en nature) des institutions hôtes ;
- des sources bilatérales et multilatérales ;
- des subventions gouvernementales ;
- des subventions de ministères et d'organismes publics ;
- des allocations de conseils nationaux de la recherche ou autres;
- des concours de fondations scientifiques ;
- des sources du secteur privé ;
- le Programme de participation de l'UNESCO.

10. Procédures de reconnaissance

À l'échelon national, le Comité national de MOST doit être créé et reconnu par la Commission nationale pour l'UNESCO de l'État membre considéré. La Commission informe le Secrétariat du Programme MOST. Au niveau international, la décision officielle de reconnaître à une structure la qualité de Comité national de MOST est prise par le Conseil intergouvernemental de MOST.

Si un État membre se retire du Programme MOST ou met fin à l'activité du Comité national de MOST, il en informe la Commission nationale pour l'UNESCO ainsi que le Secrétariat du Programme MOST. La dissolution (de fait) du Comité à l'échelon national pourrait être notifiée au Secrétariat par la Commission nationale pour l'UNESCO, l'institution hôte ou le Comité lui-même. Au niveau international, le Conseil intergouvernemental de MOST reconnaît la dissolution du Comité national.

Le Conseil intergouvernemental de MOST peut décider de sa propre initiative, après consultation de la Commission nationale pour l'UNESCO, de mettre fin à la reconnaissance d'un Comité national de MOST si celui-ci ne compte pas de membres ou n'a pas d'activités, ne rend pas compte de ses activités, a fait l'objet d'une évaluation défavorable, ou si ses activités ne sont pas conformes au Programme MOST ou aux principes de l'UNESCO.

11. Liaisons et coopération avec MOST

Le Comité national de MOST devrait mettre au point un système pour communiquer avec le Secrétariat de MOST, en recevoir des informations et lui rendre compte des activités de MOST à l'échelon national.

Les Comités nationaux trouvent la place qui leur appartient dans l'architecture générale de MOST grâce à leur coopération avec le CIG de MOST, son Bureau et son Comité consultatif scientifique, ainsi qu'avec les structures régionales de MOST.

ANNEXE I

Réactions au Projet des principes directeurs concernant les Comités nationaux de MOST

1. Introduction

Le Projet des principes directeurs a été adressé pour commentaires aux Commissions nationales pour l'UNESCO et aux Délégations permanentes auprès de l'Organisation, ainsi qu'à un certain nombre d'autres parties prenantes. Le 19 juillet 2009, dix sept réponses écrites avaient été reçues. Les suggestions et observations formulées ont été condensées dans le Tableau récapitulatif reproduit à l'annexe II.

La présente annexe donne une vue d'ensemble des principaux éléments contenus ces réactions et énonce un certain nombre de propositions en vue de la révision et de la mise au point finale des principes directeurs à la lumière de ces réactions.

2. Les principes directeurs – Observations générales

Les auteurs des réponses indiquent, dans leur majorité, apprécier à sa juste valeur l'initiative qui a été prise d'élaborer les principes directeurs, et la mise en place de Comités de MOST est généralement considérée comme un moyen de renforcer le Programme à l'échelon national. Quelques États membres doutent de la nécessité de créer un Comité national de MOST parce qu'il existe déjà sur leur territoire des réseaux qui s'attachent efficacement à rapprocher recherche et élaboration des politiques, ou parce qu'ils considèrent que les objectifs et la structure proposés du Comité de MOST ne sont pas adaptés au contexte national.

Les attentes concernant les principes directeurs varient en conséquence. Évoquant les conditions nationales, les réactions vont des suggestions tendant à détailler plus avant les principes relatifs à la mise en place et au fonctionnement des Comités aux recommandations visant à ce que les principes projetés entrent moins dans le détail qu'ils ne le font actuellement. De même, les appréciations quant à l'utilité d'élaborer et de réviser tels ou tels éléments particuliers du projet diffèrent. Les auteurs des réponses sont cependant généralement d'avis que la viabilité, les objectifs, les activités et la composition de chaque Comité national de MOST devraient être fonction des conditions nationales.

Les propositions concrètes concernant les principes directeurs : (a) soulignent que la création d'un Comité de MOST ne doit pas être obligatoire ; (b) font valoir que les principes directeurs ne sont que des orientations, et non une réglementation immuable ; (c) placent l'accent sur les buts, objectifs et activités ; (d) recommandent un travail en réseau pour l'échange d'idées sur des aspects particuliers de la mise en place des Comités. Les principes directeurs devraient également conférer au Secrétariat de MOST un rôle de soutien en la matière.

3. Objectifs et activités

Quelques États membres estiment que l'idée d'assimiler les activités des Comités de MOST à celles de groupes de réflexion n'est pas réaliste, tandis que d'autres y voient un progrès novateur. Il dépend également des conditions nationales que les objectifs et activités proposés soient considérés comme trop ambitieux et trop politiques, ou au contraire comme pertinents et grandement utiles.

Selon un avis largement répandu, la recherche joue un rôle essentiel dans l'articulation entre recherche et politiques. Les principes directeurs devraient donc mentionner de manière plus explicite la recherche, la promotion de la recherche en sciences sociales, l'utilisation et la valorisation des travaux de recherche existants lors de l'élaboration des politiques, et le renforcement des capacités en matière de recherche. De même, la fonction de création de réseaux du Comité de MOST est largement considérée comme un aspect essentiel.

Il est fréquemment suggéré de doter les Comités de MOST d'un mandat clair à l'échelon national. Ce mandat pourrait conforter l'objectif primordial du Programme MOST, qui est de resserrer les liens entre recherche et politiques, et tenir compte des priorités et conditions nationales. Le mandat national pourrait décrire les buts et activités pertinents à l'échelon national.

Propositions concrètes en vue des principes directeurs : (a) reconnaître que les objectifs et les ambitions d'un Comité de MOST sont fonction des conditions nationales ; (b) souligner l'importance de la recherche dans le binôme recherche-politiques ; (c) promouvoir la fonction de création de réseaux, y compris celle de liaisons avec les groupes de réflexion existants ; (d) encourager l'élaboration d'un mandat national pour les Comités de MOST.

4. Composition et partenaires clés

De l'avis général, tout Comité doit, pour être efficace, inspirer un large respect, ce qui dépend de manière déterminante de sa composition. Celle-ci influe sur l'efficacité du Comité, sur les ressources à sa disposition et sur l'accès à la recherche. Les suggestions faites à propos de la composition comprennent la promotion de la parité entre hommes et femmes, le respect de la transparence et de l'éthique, et la reconnaissance des responsabilités spécifiques des différents membres du Comité.

Nombre de suggestions ont également été formulées concernant les partenaires clés du Comité - organes gouvernementaux, organisations professionnelles, organisations scientifiques internationales, groupes de réflexion et société civile.

Propositions concrètes pour les principes directeurs : (a) souligner que la composition est une clé de la réussite du Comité ; (b) faire une place aux principes de parité entre hommes et femmes, de transparence et d'éthique ; (c) promouvoir la mise en commun par les Comités nationaux de l'expertise et des bonnes pratiques concernant la composition et les partenaires clés.

5. Mise en place du Comité

D'une manière générale, la participation de la Commission nationale pour l'UNESCO et le soutien du Programme MOST à la mise en place du Comité sont accueillis avec satisfaction, même si les opinions divergent quant à la forme exacte qu'ils devraient prendre, laquelle est mise en relation avec la capacité des commissions nationales et les conditions particulières à chaque pays.

Un postulat fondamental important est que les institutions concernées des États membres sont les mieux placées pour décider des modalités de création et de reconnaissance du Comité de MOST. Au moment de déterminer le positionnement et l'ancrage du Comité, il est essentiel d'examiner les institutions et réseaux nationaux existants afin que celui-ci complète les structures nationales plutôt que de les remplacer. De plus, la proposition tendant à envisager la mise en place de comités ad hoc pourrait être pertinente dans plusieurs États membres.

L'importance d'une perspective régionale est soulignée par plusieurs suggestions relatives à la coopération régionale et à la constitution de comités régionaux.

Différents points de vue se sont exprimés au sujet des procédures administratives proposées, depuis l'opinion qu'elles sont trop complexes et détaillées jusqu'à l'avis selon lequel certaines propositions sont utiles pour conférer aux activités un niveau international.

Propositions concrètes pour les principes directeurs : (a) souligner qu'un Comité de MOST est un comité national, mis en place par les institutions concernées de l'État membre, eu égard aux conditions nationales ; (b) insister sur le rôle de comités régionaux ; (c) envisager comment garantir l'exercice des responsabilités de l'UNESCO et du Programme MOST (mission et principes de l'UNESCO ; utilisation du nom et de l'emblème ; normes de qualité ; développement de MOST ;

aspect juridique), tout en évitant le recours à des mécanismes d'administration et de contrôle excessifs.

6. Financement

Les réactions à ce sujet vont de la suggestion tendant à envisager des capitaux d'amorçage pour la mise en place des Comités à la recommandation d'exclure toutes contributions financières de l'UNESCO ou des États membres.

Propositions concrètes pour les principes directeurs : (a) souligner les dispositions existantes dans le Programme MOST ; (b) se référer aux mécanismes existants à l'UNESCO, tel le Programme de participation.

ANNEXE II

Tableau récapitulatif des principales réactions au Projet de principes directeurs

État membre et auteur de la réponse	Récapitulation des principales réactions
Cameroun <i>Membre du CCS</i>	<ul style="list-style-type: none">• Il faut faire preuve de souplesse dans la mise en place des Comités.• Il convient de reconnaître que les conditions d'ouverture d'esprit, de coopération et d'interaction dans la gestion des sciences ne sont pas réunies dans tous les pays.• Un certain nombre de structures et de méthodologies fondamentales concernant les Comités devraient être fixées ; d'autres pourraient être adaptées à l'échelon national.• Le CNM doit être indépendant aux plans scientifique, administratif et financier pour pouvoir faire le lien entre différents acteurs. Les commissions nationales ne peuvent pas toujours garantir cette indépendance. Les membres du Comité jouent un rôle majeur à cet égard.• Les comités régionaux sont importants ; MOST devrait encourager la régionalisation de la recherche.
Canada <i>Commission nationale</i>	<ul style="list-style-type: none">• Il convient de s'appuyer sur les réseaux de recherche (chaires UNESCO, Coalition des villes contre le racisme et la discrimination, Metropolis, etc.) afin d'éviter les chevauchements d'activités et, partant, le gaspillage de temps et de ressources financières.• Le Canada est favorable à la constitution de réseaux entre ses chercheurs/institutions/organisations et les comités de recherche internationaux, ainsi qu'au renforcement des liens entre recherche et politiques à tous les niveaux et à une meilleure articulation entre la recherche en sciences sociales et humaines et les questions d'actualité.• Il convient de reconnaître que les États membres n'ont pas besoin de créer un CNM si cela n'apporte aucune valeur ajoutée.• Il serait important que les États membres mènent des études d'appoint des structures nationales existantes avant de mettre en place un Comité national de MOST. Il serait possible également d'envisager de soutenir la création de Comités nationaux de MOST dans les pays où il n'existe aucune structure analogue.• Il conviendrait d'ajouter dans les documents une option consistant à créer des comités ad hoc. De telles structures permettent d'adopter une composition flexible, de s'assurer l'expertise requise et d'obtenir une représentation adéquate sur une question déterminée, tout en évitant des attentes concernant la fréquence des réunions, l'avenir de MOST et son financement.• Le Canada ne compte pas créer de CNM.

<p>Colombie</p> <p><i>Département administratif de la science, de la technologie et de l'innovation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CNM est important en ce qu'il permet de réunir les acteurs clés de la recherche et de la conception des politiques. • Tout en étant un laboratoire d'idées, le CNM pourrait mettre en œuvre des activités concrètes pour renforcer les liens entre politiques publiques et savoir. • Il conviendrait de promouvoir la recherche relative à l'analyse des politiques publiques et de leur impact, des recommandations et des ajustements en la matière. • Il conviendrait de soutenir les programmes de recherche destinés à améliorer les politiques publiques. Le CNM pourrait faire le lien entre les programmes du gouvernement et ceux de la recherche. • Les principes directeurs mettent l'accent sur la promotion du dialogue et de l'impact des sciences sociales, plutôt que sur la mise en place des stratégies et des pratiques nécessaires pour que de véritables transformations s'opèrent. Il y aurait lieu de préciser les mécanismes pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les buts et objectifs du CNM, et pour mener les activités. • Il conviendrait de tenir compte des structures nationales déjà en place. • La mise en place du Comité doit respecter des règles de transparence et d'éthique, afin d'éviter que les intérêts de certains groupes ou autres prennent les pas sur le bien commun. • Il conviendrait d'inclure des institutions qui encouragent la science et la technologie, afin de favoriser la création et la circulation de savoir. • Il serait bon de reconnaître que chercheurs et pouvoirs publics sont deux entités différentes.
<p>République tchèque</p> <p><i>Membre du CCS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les CNM ont le pouvoir de rassembler spécialistes des sciences sociales et responsables politiques et de contribuer à instaurer le dialogue, offrant une plateforme neutre pour cette communication parfois difficile et politisée. • Le CNM doit être un organisme largement respecté et reconnu pour pouvoir contribuer à la définition des programmes, soutenir la création de réseaux de recherche et identifier les questions de politique qui appellent des recherches supplémentaires. • Les CNM doivent être mis en place en étroite coopération avec les Commissions nationales en vue de la coordination des activités, de l'utilisation des infrastructures et de l'obtention d'un soutien administratif et d'une protection. Il convient de se demander dans quelle mesure le CNM sera indépendant de la Commission. • Il est particulièrement important d'associer organisations et groupes de réflexion de la société civile (par exemple, des associations professionnelles nationales comme l'Association des sciences politiques, l'Association de sociologie, etc.) aux activités liées à MOST. • Il est nécessaire de réexaminer les structures nationales de MOST existantes (Comités de liaison nationaux) car il s'agit parfois de structures vides. • La coopération régionale et la coopération transfrontières sont fortement recommandées.
<p>République dominicaine</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le document contenant les principes directeurs est considéré comme utile, clair, systématique et opportun. • Le projet de document est consulté en vue de la mise en place du Comité national de MOST.

- Il convient de clarifier la conception du Programme MOST : s'agit-il d'un programme destiné à promouvoir les sciences sociales ; à promouvoir l'articulation entre sciences sociales et politiques ; ou s'agit-il d'un programme international destiné à avoir une incidence concrète et à contribuer à l'élaboration des politiques sociales nationales ?
- Il convient de préciser dans les principes directeurs que MOST est un programme de sciences sociales. Il y a lieu de mener une réflexion sur la manière dont les sciences sociales ont évolué au cours des quinze années d'existence du Programme MOST.
- La suggestion (implicite) de développer le Programme MOST par l'intermédiaire des CNM (jouant le rôle d'instrument de politique sociale pour l'élaboration des politiques) ne relève peut-être pas des domaines de compétence et des champs d'action de l'UNESCO.
- Il convient d'ajouter l'information relative à la recherche.
- La relation entre chercheurs, fonctionnaires et société civile est présentée d'une manière simpliste et mécanique ; le dialogue et le débat ouvrent de nouvelles perspectives pour permettre aux chercheurs d'adapter leurs travaux.
- Définir le CNM comme étant un groupe de réflexion national peut être excessif et fait naître trop d'attentes.
- Un CNM ne peut remplacer les organes nationaux pour ce qui est de définir et d'appliquer les programmes de recherche et les politiques sociales.
- Les axes d'activité proposés sont trop ambitieux. Il faut éviter que le Programme MOST s'engage dans la définition d'options politiques et de programmes nationaux.
- Il faut éviter de chercher à élaborer des stratégies politiques concrètes en utilisant les notes d'orientation et MOST comme instruments.
- La composition proposée peut convenir dans les pays en développement, mais être beaucoup plus difficile à réaliser dans d'autres États. Envisager d'obtenir la participation d'acteurs politiques de haut niveau est peut-être excessif. Il convient de songer aux organisations nationales et internationales de spécialistes des sciences sociales : AIS, AISLF, AISP, IPRA.
- Il conviendrait de reformuler d'une manière moins contraignante la participation de l'État membre, du CIG et du Secrétariat de MOST à la mise en place du Comité.
- Le mandat devrait être établi à l'échelon national par la Commission nationale pour l'UNESCO.
- Les CNM devraient faire rapport une fois tous les deux ans seulement, afin d'éviter et de réduire le travail administratif.
- La reconnaissance du Comité pourrait être déléguée aux commissions nationales ou aux organes nationaux compétents, le Bureau du CIG prenant acte de cette reconnaissance.

<p>Gambie</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il conviendrait d'examiner le problème de la non-utilisation des résultats de la recherche par les responsables de l'élaboration des politiques. • Il est nécessaire de sensibiliser à l'utilisation de la recherche pour l'élaboration des politiques. • Dans de petits États comme la Gambie, il y aura des chevauchements entre la composition du Sous-comité des sciences sociales de la Commission nationale pour l'UNESCO et le Comité de MOST. À terme, les deux comités se concurrenceront pour l'obtention de ressources humaines et financières. • Pour des raisons tenant aux ressources humaines et financières, il conviendrait de permettre aux États membres d'étudier la mise en place d'un seul comité national des sciences sociales (y compris MOST).
<p>Allemagne</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le degré de souplesse que les auteurs des principes directeurs ont tenté de leur donner est essentiel. • Quelques éléments fondamentaux sont trop rigides dans le projet, ce qui pose d'importants problèmes du point de vue de la viabilité et de l'efficacité des Comités. • Les objectifs et les activités sont trop rigoureusement définis, tout en ouvrant vastes domaines. Cela prête à confusion et ne sera pas productif. • Le projet laisse entrevoir un méta-groupe de réflexion dont l'objectif serait d'étudier les interrelations souhaitables entre sciences sociales et politiques. Dans les pays développés, vouloir faire du CNM un groupe de réflexion n'est pas réaliste (statut, savoir et expérience insuffisants) ; de plus, il existe d'autres réseaux. • Les liens entre recherche et politiques sont le résultat de processus subtils beaucoup plus que de mécanismes et d'un cadre d'ensemble. • Il convient d'éviter une approche qui parte d'en haut et qui prescrive aux acteurs comment coopérer. Les liens qui se développent entre politiques et recherche dans certains domaines particuliers sont plus efficaces. • Le CNM doit s'assigner des tâches réalisables et d'une urgente nécessité, correspondant aux priorités nationales. • Il convient de souligner que les objectifs et les activités du Comité doivent être réalistes, sans ambition exagérée, définis indépendamment du Programme MOST et fondés sur un mandat national. • L'Allemagne ne compte pas créer de CNM.
<p>Japon</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu des limitations des ressources budgétaires de l'UNESCO, les allocations de crédits pour la mise en place des CNM demandent à être examinées de près. • Le Japon n'a pas besoin de créer un CNM, car des comités nationaux, des instituts de recherche et des communautés scientifiques jouent le rôle de groupes de réflexion, tandis que les réseaux existants permettent le partage de l'information. • Il conviendrait d'indiquer dans les principes directeurs que la création d'un CNM n'est pas obligatoire. • Il conviendrait de préciser qu'aucun engagement extrabudgétaire n'est requis en ce qui concerne les pays et États membres qui ne souhaitent pas établir de CNM.

<p>Kenya</p> <p><i>Délégation permanente</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est recommandé de faire figurer dans les principes directeurs : des informations générales ; la composition ; des conseils en vue de la conduite de consultations élargies ; des suggestions quant au financement ; des conseils quant à la place du Comité ; la dotation en personnel ; le premier projet de principes directeurs ; des conseils en vue de l'élaboration d'une vision nationale et d'énoncés de mission. • Il conviendrait d'ajouter aux principes directeurs : une rubrique relative aux bonnes pratiques et des suggestions quant aux modalités des rapports. • La Partie I du document (cadre général, objectifs et activités) est très bonne. En ce qui concerne la Partie II, davantage de précisions et d'orientations s'imposent. MOST pourrait encourager les États membres à élaborer un document contenant les rubriques suivantes : préambule ; composition ; présidence ; mandat ; fréquence des réunions ; quorum. • Suggestions concernant la composition du Comité : effectif réduit ; ouverture à la diversité ; souci de la parité des sexes. • Les États membres sont les mieux placés pour décider qui devrait mettre en place le Comité. • Pour ce qui est du financement, l'UNESCO doit être préparée à assurer l'amorçage.
<p>Roumanie</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Roumanie appuie l'initiative prise par l'UNESCO pour renforcer le Programme MOST par la mise en place des CNM. • La Partie I du Projet de principes directeurs est claire et convaincante, en particulier lorsqu'elle centre l'objectif de MOST sur la promotion du dialogue par des activités destinées à accroître la contribution de la recherche en sciences sociales à l'élaboration des politiques. • La fonction de groupe de réflexion est particulièrement importante, mais elle exige des moyens adéquats. • L'élaboration des notes d'orientation est également importante. L'enchaînement des activités pourrait être envisagé comme suit : le CNM identifie une question sociale correspondant à un besoin prioritaire ; il lance des travaux de recherche orientés vers l'élaboration de politiques et menés par des équipes pluridisciplinaires ; il organise la publication des résultats préliminaires et le débat à leur sujet ; les résultats finaux de la recherche et du débat sont diffusés sous la forme d'une note d'orientation ; cette note est soumise à un Forum national. • Pour ce qui est de la Partie II, la situation varie selon les pays. Celle qui règne en Roumanie incite à formuler les suggestions suivantes : une quinzaine de membres ; privilégier la diversité des membres ; mise en place coordonnée par la Commission nationale ; étroite coopération avec les commissions présidentielles et parlementaires ; envisager des comités locaux ad hoc ; insister sur la fonction de groupe de réflexion en créant des liens avec des institutions nationales ; prêter une attention particulière aux réseaux de recherche ; réseaux dans la région ; proposer des solutions appropriées aux questions qui se posent, y compris celle du financement.
<p>Sri Lanka</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sri Lanka est favorable aux principes directeurs. • Les Commissions nationales n'ont pas nécessairement la capacité de piloter les Comités de MOST. Aussi est-il suggéré que les Comités soient mis en place grâce à la collaboration des Commissions nationales plutôt que par les Commissions elles-mêmes.

<p>Suède</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes directeurs sont trop détaillés. • Les conditions nationales déterminent les méthodes, la composition et les activités des CNM. • Les structures administratives proposées sont trop complexes et détaillées ; elles semblent privilégier la supervision au lieu de conforter le CNM. • Il conviendrait de centrer l'attention sur les objectifs, les réseaux, et le soutien entre CNM. • Il conviendrait d'incorporer des indications concernant la contribution des CNM aux activités régionales et internationales du Programme MOST et de l'UNESCO. • Il y aurait lieu de souligner que les principes directeurs ne sont pas imposés. Il appartient aux États membres de décider s'ils souhaitent les appliquer, et comment le faire. • Il conviendrait de préciser que l'UNESCO ne finance pas les Comités nationaux. • Le CIG ne peut pas décider de mettre fin à la reconnaissance d'un Comité au motif que celui-ci ne rend pas compte de ses activités.
<p>Tunisie</p> <p><i>Comité national de MOST</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations entre les acteurs clés (décideurs, chercheurs et société civile) sont encore trop inégales pour qu'il soit possible d'obtenir des résultats équilibrés. Il existe toutefois des arrangements qui peuvent conduire à une évolution favorable. • Parmi les membres des CNM devraient figurer des directeurs de laboratoires et d'unités de recherche. • Un but important est la valorisation de la recherche pour l'élaboration des politiques. Les chercheurs n'étant pas outillés à cette fin, le CNM pourrait jouer un rôle en matière de formation. • Le CNM devrait participer aux structures mixtes recherche/politiques existantes.
<p>Turquie</p> <p><i>Commission nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Turquie accueille avec satisfaction le Projet des principes directeurs, et en particulier la fonction de groupe de réflexion. • Le CNM turc a entrepris la plupart des activités proposées. • Les défis constatés dans la pratique sont les suivants : les priorités du CNM en matière de recherche orientée vers l'élaboration de politiques ne sont pas toujours partagées par les dirigeants ; le CNM n'est guère reconnu par les ministères concernés. Dans la pratique, le CNM doit identifier des thèmes de recherche pouvant déboucher sur l'élaboration de politiques. • Le CNM turc s'assure la participation des responsables politiques en incluant un représentant permanent de l'Organisation de planification de l'État. De plus, des représentants des ministères sont présents lorsqu'il y a lieu. • La présence, au sein du CNM, de conseils de la recherche et de l'Académie des sciences est essentielle du point de vue des ressources et de la recherche. • La proposition tendant à faire participer la société civile est la bienvenue ; l'expression « société civile » est entendue comme désignant les organisations scientifiques et professionnelles. • Il convient d'encourager la constitution de réseaux régionaux et d'ajouter une mention les concernant. • La reconnaissance du CNM par le gouvernement national est de la plus haute importance. Il convient d'inclure à l'intention des Commissions nationales des procédures concernant la définition du rôle dévolu aux CNM dans le processus d'élaboration des politiques par les gouvernements. • Le fait que le CNM soit, comme cela est proposé, responsable devant le

	CIG de MOST contribuerait à assurer au Programme MOST un niveau internationalement acceptable.
Ouzbékistan <i>Commission nationale</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CNM devrait être créé au sein d'un organisme existant qui exerce ses activités dans le domaine de MOST. • Le CNM devrait constituer une plateforme en vue : du dialogue entre institutions savantes et organisations gouvernementales ; du renforcement des capacités ; du développement d'approches interdisciplinaires ; de la coopération régionale et internationale. • Il convient d'inclure dans la liste des parties prenantes : les principales institutions savantes ; les universités, les commissions parlementaires ; les ministères et organismes d'État ; les organisations non gouvernementales ; les institutions liées aux médias ; les municipalités locales ; les organisations internationales. • Le CNM doit entretenir d'étroites relations avec divers groupes cibles : les milieux universitaires et les sociétés savantes, le monde de l'éducation, la fonction publique et les responsables de l'élaboration des politiques, les représentants d'organisations non gouvernementales et de médias, les jeunes chercheurs, les étudiants poursuivant des études universitaires supérieures, et les autres étudiants. • Il convient d'élaborer la méthodologie du groupe de réflexion dans toutes les activités du CNM. • Les données d'expérience devraient être partagées grâce à l'outil de recherche en ligne du Programme MOST.
Viet Nam <i>Commission nationale</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Viet Nam souscrit aux principes directeurs proposés. • La mise en place des CNM contribuera à faciliter les processus politiques par le renforcement du dialogue entre les décideurs, la communauté des sciences sociales et la société civile. • À l'heure actuelle, un point focal du sous-comité des sciences sociales de la Commission nationale pour l'UNESCO mène les activités liées au Programme MOST.
Réunion du CCS <i>Bergen, mai 2009</i>	<p><i>Ont été étudiées notamment les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le financement des CNM et de leurs activités ; • le rattachement institutionnel des Comités ; • comment donner aux Comités les moyens d'agir ; • le fonctionnement des Comités dans la pratique : conditions administratives ; intérêt (politique) ; • les liens entre les CNM et les Commissions nationales pour l'UNESCO : chargé de liaison SHS ; différences entre les comités des sciences sociales et les CNM.